



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2019

AVIS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 11 décembre 2019, le règlement numéro 319-2019 concernant la régie interne des séances du conseil de la MRC du Rocher-Percé.

QUE ce règlement entre en vigueur à la date de publication de cet avis et est disponible pour consultation au bureau de la MRC situé au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, à Chandler. Vous pouvez également le consulter sur notre site internet à l'adresse suivante : www.mrcrocherperce.qc.ca

Donné à Chandler, ce 13^e jour du mois de décembre 2019 (13-12-2019)

A handwritten signature in cursive script, reading "Mario Grenier".

Mario Grenier
Directeur général et secrétaire-trésorier